

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU JURY

FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et R. 631-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu** le décret n°2019-1125 du 04 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu** l'arrêté du 04 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de Pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu** l'arrêté du 05 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.
- Vu** les modalités de contrôle des connaissances du PASS adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université dans sa délibération du 19 septembre 2024;
- Vu** l'arrêté du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé de Sorbonne Université.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ

Article 1 : Il est créé, pour l'année universitaire 2025-2026, un jury du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) organisé par la faculté de santé de Sorbonne Université.

Article 2 : Le jury est présidé par Madame le professeur Charlotte LUSSEY.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Présidente du jury	Charlotte LUSSEY
Représentant de l'UE 1	Philippe KAROYAN
Représentant de l'UE 2	Sylvia SOARES
Représentant de l'UE 3Biophysique	Aurélie KAS
Représentant de l'UE 3Physiologie	Christian STRAUS
Représentant de l'UE 4	Fabrice CARRAT
Représentant de l'UE 5	Sophie DUPONT
Représentant de l'UE 6	Tabassome SIMON
Représentant de l'UE 7	Isabelle PLU
Représentant UE disciplinaire Sciences	Valérie BELLO
Représentant UE disciplinaire Lettres	Mathieu AVANZI

Représentant UE disciplinaire Lettres	Isabelle VILLE
Représentant UE disciplinaire Sciences	Pascal VINCENT
Représentant UE disciplinaire Sciences	Nicolas RAMBAUX
Représentant de la Maïeutique	Mehrnoosh YAZDANBAKHS
Représentant de la Maïeutique	Myriam FLEURY
Représentant de la Médecine	Alain CARRIÉ
Représentant de l'Odontologie	Benjamin FOURNIER
Représentant de la Pharmacie	Hélène VAN-DEN-BRINK
PU-PH	Florence NGUYEN KHAC
PU-PH	Makoto MIYARA
PU-PH	Laurence MORAND-JOUBERT
MCU-PH	Priscille SAUVEGRAIN
MCU-PH	Philippe COUVERT
MCU-PH	David HAJAGE
MCU-PH	Alexandra BEURTON
Représentant hors faculté de médecine	Joëlle DUCOS
Personnalité qualifiée extérieure à l'université	Judith COHEN BITTAN

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé de Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

